

**A transmettre après l'achat de l'objet**

Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés seront traitées

**1. Requérant-e**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA/Lieu : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

**2. Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_  
Nom de la banque / CCP : \_\_\_\_\_  
Compte / no IBAN : \_\_\_\_\_

**3. Choix de l'objet**

<u>Mobilité électrique</u>	Marque	Modèle	Prix d'achat
<input type="checkbox"/> Vélo électrique			
<input type="checkbox"/> Scooter et moto électrique			
<input type="checkbox"/> Borne de recharge			

**Abonnement Mobility**     EASY     TEST     PLUS     YOUNG

**4. Documents à joindre obligatoirement à la demande**

1. Présent formulaire dûment complété, daté et signé
2. Copie de la facture d'achat
3. Preuve de paiement
4. Pour l'abonnement MobilityPlus, copie de la première mensualité

**5. Conditions d'octroi**

- Le demandeur est domicilié à Pully (domicile principal) et atteste acquérir l'objet pour ses propres besoins
- La demande de subvention doit être présentée durant l'année civile de l'achat de l'objet, **au plus tard 3 mois** après l'achat
- La subvention n'est valable que pour l'achat de matériel neuf
- L'octroi de la subvention implique la non-éligibilité pour la même subvention durant une période de **6 années consécutives**

L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions d'octroi. En déposant une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications nécessaires.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou sur la base de renseignements inexacts. En cas de litige sur l'éligibilité d'une demande, la Ville de Pully se réserve le droit de la décision finale. L'octroi d'une subvention n'engage en rien la responsabilité de la Ville sur le projet lui-même et les conséquences générées.

## 6. Calcul de la subvention communale

	Participation communale	Montant max. alloué
Vélo électrique	10 % du prix d'achat	CHF 200.00
Scooter et moto électrique	15 % du prix d'achat	CHF 400.00
Borne de recharge	30 % du prix d'achat, yc. installation électrique	CHF 1'000.00
Abonnements Mobility	EASY, TEST, YOUNG : 100 % des frais d'inscription PLUS : 50% sur les 12 premières mensualités	

## 7. Procédure à suivre

- **Durant l'année civile de l'achat de l'objet et au plus tard 3 mois après l'achat**, le/la requérant-e adresse sa demande à l'aide du présent formulaire dûment complété, daté, signé et **accompagné de tous les documents exigés au point 4**, soit par courrier à la Ville de Pully, Direction des travaux et des services industriels, ch. de la Damataire 13, CP 63, 1009 Pully, soit par courriel à [energie@pully.ch](mailto:energie@pully.ch)
- Les demandes **non datées, non signées ou incomplètes** seront renvoyées à l'expéditeur

## 8. Conditions de paiement

Il n'existe pas de droit à l'octroi de subventions. Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après la réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit pas épuisée.

Les subventions communales sont cumulables entre elles (à concurrence d'un montant cumulé maximal de CHF 10'000.00 pour un même objet) et avec celles de la Confédération et du Canton.

## 9. Information

Le service de l'énergie reste à votre disposition pour tout complément d'information du lundi au mercredi par téléphone au 021 721 32 00 ou par courriel à [energie@pully.ch](mailto:energie@pully.ch).

## 10. Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans la Directive municipale sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du 25 septembre 2019.

Il/elle s'engage également à fournir à la Ville de Pully les documents supplémentaires qui pourraient être nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Le/la requérant-e : \_\_\_\_\_

### Emplacement réservé à l'administration communale

Subvention accordée :  Oui  Non

N° de dossier : .....

Montant subvention accordée : CHF .....

N° compte à débiter : 3667.411

Contrôlé par : Visa.....

Date.....

Validation CS : Visa.....

Date.....

Etat au 10 janvier 2023